



ORLÉAT, le 31 mars 2016.

LETTRE AUX ADMINISTRÉS

Madame, Monsieur,

Afin de répondre aux interrogations des habitants d'Orléat sur le **regroupement/fusion des deux écoles**, nous tenons à vous exposer les motivations qui nous ont animées.

Ce projet, voté à l'unanimité par le conseil municipal, s'inscrit dans la politique de revitalisation du bourg d'Orléat en parallèle avec d'autres réalisations en cours (16 logements, commerces, Programme d'Aménagement du Bourg et assainissement).

Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans un contexte de baisse des dotations de l'État depuis 2014. Les collectivités territoriales sont ainsi dans l'obligation de réaliser des économies de fonctionnement. À titre d'information, nos recettes de fonctionnement vont baisser de **70 000 €** en 2016 (nous avons déjà perdu **40 000 €** en 2015).

Ainsi, M. le Sous-Préfet, Gilles Traimond, dans sa lettre du 18 mars, nous confirme le soutien de l'État sur ce projet justifié par une rationalisation des moyens humains et matériels, une gestion plus efficace des personnels d'accompagnement et une organisation plus cohérente de la restauration et des activités périscolaires. La construction de bâtiments neufs permettant aux enfants et aux enseignants de travailler dans un meilleur confort.

M. l'Inspecteur, Dominic Bigay, a aussi confirmé le soutien de l'Education Nationale.

D'autre part, la sécurisation du parking et des abords de l'école de Pont-Astier, les travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments nécessiteraient de gros efforts financiers pour la commune. Et pour autant, le bâtiment restera toujours un bâtiment de 40 ans avec ses inconvénients.

Or, ce projet de regroupement est réalisable avec une participation de la commune d'environ 300 000 € sur deux ans pour un coût global de 880 000 €, grâce aux diverses subventions sollicitées auprès de services de l'État et des différentes collectivités territoriales.

Nous vous confirmons une nouvelle fois **qu'aucune augmentation des taux d'imposition communaux des taxes directes locales (TH, TF et TFNB) n'est envisagée**. Nous vous précisons par ailleurs, que le taux de la taxe d'habitation n'a pas augmenté depuis 2012 et celui de la taxe foncière depuis 2011.

De plus, **aucun emprunt** n'a été contracté **depuis 2009** et nous avons pourtant réalisé la crèche en 2010/2011 et la mise en accessibilité du bâtiment de la mairie en 2014/2015.

Pour finir, le bâtiment de l'école de Pont-Astier continuera bien évidemment à vivre en premier lieu à travers le Centre de Loisirs (mercredi, petites et grandes vacances) et fera l'objet d'une étude quant à son utilisation future.

Par ce courrier nous espérons avoir ainsi répondu à vos interrogations et vous invitons à suivre l'évolution de ce projet via le site internet www.orceat.com.

L'Équipe Municipale